



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le 17 juin 2024.
N° 1689/ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry Laval
Commandant de la zone terre Sud

A

Direction Départementale des Territoires (DDT)
sucr/uads/énergies renouvelables
8 Boulevard Benoite Danesi
CS 60 008
202411 Bastia Cedex 9

OBJET : Avis du ministère de Armées sur le PC 02B 002 23 S0007.

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 27/05/2024.
b) avis technique de l'USID de Corse du 13/06/2024.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin d'émettre un avis sur la demande de réalisation d'une centrale photovoltaïque, présentée par la société AKUO ENERGY CORSE.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé sur le lieu-dit Paratella, sur la commune d'Aghione.

Par conséquent, dans le cadre de ses prérogatives de représentant du ministère des Armées, le général commandant la zone terre Sud émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

Par ordre,
le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau Infrastructure

COPIE :
USID de Corse.